

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2013

Conseillers municipaux en exercice : 14

Convoqués le 4 Avril 2013 présents : 11

votants : 13 (11 + 2 pouvoirs)

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES **Votants : 13** **Votes pour : 13**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition identiques à 2012 :

TAXE D'HABITATION :	14.19 %
TAXE FONCIERE BATIE :	18.04 %
TAXE FONCIERE NON BATIE :	87.81 %
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	25.68 %

VOTE BP 2013 **Votants : 13** **Votes pour : 13** (chaque section est équilibrée en dépenses et recettes)

<u>COMMUNE</u>	FONCTIONNEMENT	580 947.62 €
	INVESTISSEMENT	533 561.35 €
<u>LOGEMENT SOCIAUX</u>	FONCTIONNEMENT	27 179.98 €
	INVESTISSEMENT	30 877.31 €
<u>MULTIPLE RURAL</u>	FONCTIONNEMENT	7 380.00 €
	INVESTISSEMENT	7 865.32 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>	FONCTIONNEMENT	133 007.00 €
	INVESTISSEMENT	220 007.00 €

SUBVENTION VOYAGE D'ETUDES LYCEE ST EXUPERY TERRASSON

Votants : 13 **Votes pour : 13**

Le conseil municipal accorde une participation financière de 30 € pour aider au financement d'un voyage pédagogique en Angleterre du 21 au 26 Avril 2013 (subvention versée directement à la famille de l'élève concerné).

SUBVENTION BUDGETS ANNEXES **Votants : 13** **Votes pour : 13**

Budget multiple rural - montant de la subvention : 7380 €

Budget assainissement - montant de la subvention : 110 000 €

(participation aux travaux de mise aux normes de la station d'épuration du Lardin)

REDEVANCE ANNUELLE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC F.TELECOM

Votants : 13

Pour : 13

Le conseil municipal détermine la redevance comme suit, selon les montants plafonds :

Artères aériennes (en km) : 9,408 km x 53.33 € = 501.73 €

« souterraines : 12.529 km x 40.00 € = 501.16 €

Cabine - Emprise au sol (en m²) : 0.5 m² x 26.66 € = 13.33 €

Montant global du titre de recettes à émettre par la collectivité : 1 016.22 €

PROSPECTION ET EXPLOITATION DE GAZ NON CONVENTIONNEL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – Avis défavorable

Votants : 13

Pour : 13

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre ouverte adressée par l'association Vigilance Périgord relative à la recherche d'hydrocarbures non conventionnels, dit « Permis de Brive ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal

**Considérant que la technique utilisée pour l'exploration et l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel, dite « fracturation hydraulique »,
-requiert l'utilisation de nombreux produits chimiques
-engendre des risques avérés pour la santé et de pollution de l'environnement, d'atteinte à la ressource en eau, de mitage du paysage induit par cette technique,**

Emet un avis défavorable à la prospection et l'exploitation de gaz non conventionnel sur le territoire communal

Demande le rejet du Permis de Brive.